

# POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE COMMISSION LOCALE DES PREMIÈRES NATIONS (CLPN) Conseil des Abénakis de Wôlinak

Adoptée novembre 2001 Amendé le 7 novembre 2015



# TABLE DES MATIÈRES

| DÉFINITIONS ET RÈGLES D'INTERPRÉTATION                              | 1 |
|---|---|
| But de la politique   | 1 |
| Objectif de la CLPN   | 1 |
| Admissibilité   | 2 |
| Durée   | 2 |
| Financement   | 3 |
| Formes de financement   | 4 |
| Particularités  | 5 |
| Documents nécessaires à l'obtention du financement                  | 5 |
| Annexe 1 - Allocation formation et perfectionnement                 | 6 |
| Annexe 2 - Formulaire de consentement M.E.                          |   |
| Annexe 3 - Formulaire de consentement Formation et perfectionnement | 7 |

# POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE CLPN

Conseil des Abénakis de Wôlinak

(Adoptée le 9 février 1999)

# **DÉFINITIONS ET RÈGLES D'INTERPRÉTATION**

« APNQL » Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador
 « CDRHPNQ » Commission de Développement des Ressources Humaines des Premières Nations du Québec
 « CLPNW » Comité Local des Premières Nations de Wôlinak
 « F.A.E. » Fonds d'Assurance-Emploi
 « F.R.C. » Fonds de Revenus Consolidés
 « CSST » Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail

- La présente Politique a été analysée et approuvée par les membres du Conseil de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak.
- Le terme «participant» désigne l'ensemble des personnes qui prennent part à une mesure d'employabilité ou qui suivent des cours, stages, évaluations ou autres événements obligatoires menant à l'obtention d'un diplôme ou d'une attestation.
- Le terme «allocation» désigne une somme d'argent versée de façon régulière au participant selon les critères de la mesure.

#### **BUT DE LA POLITIQUE**

La politique a pour but d'assurer l'équité pour tous les membres admissibles de la communauté de Wôlinak qui désirent obtenir du financement afin d'entreprendre une formation générale ou professionnelle ou d'obtenir un emploi.

#### OBJECTIF DE LA CLPN

La Commission Locale des Premières Nations vise, par l'application de ces mesures de financement scolaire et/ou financement en emploi, à accompagner les membres de Wôlinak dans l'amélioration de leur employabilité afin de favoriser leur retour sur le marché du travail et ainsi, permettre au participant de conserver leur emploi à la fin de leur mesure. Les formations financées doivent permettre au participant d'obtenir le diplôme nécessaire et d'acquérir les compétences professionnelles liées à un emploi. La CLPN vise également à réduire le taux de prestataires de l'assurance-emploi et de l'aide de dernier recours au sein de notre communauté.

# **ADMISSIBILITÉ**

Les priorités d'admissibilité aux mesures du CLPN sont établies comme suit, le tout en fonction des budgets :

- 1) Les membres statués, résidents sur la communauté, ont préséance en cours d'année, selon la disponibilité des budgets;
- 2) Les entreprises communautaires (mesures d'employabilité et formation);
- 3) Les membres non statués peuvent, s'il reste des budgets, déposer leur demande après le 15 juillet (formation);
- 4) Les membres non-résidents sur la communauté peuvent déposer une demande en cours d'année mais seront référer à la stratégie urbaine.

Les dépenses engagées, que ce soit pour de la formation ou des mesures d'employabilité, doivent être approuvées par le coordonnateur du CLPN et le directeur général du Conseil des Abénakis de Wôlinak.

Le membre qui se voit refuser une demande et qui croit être lésé peut en appeler de la décision administrative rendue auprès du comité d'appel.

# DURÉE

Les mesures d'employabilité ont une durée totale et consécutive de 26 semaines (6 mois). Tout bénéficiaire qui aura eu une formation dans le cadre du CLPN, devra attendre l'année suivante pour pouvoir bénéficier d'une formation dans un autre domaine. Tout bénéficiaire peut profiter d'un maximum de deux (2) mesures par trois (3) ans. Ceci ne s'applique pas aux entreprises communautaires.

#### **FINANCEMENT**

Les quatre mesures du CLPN sont :

- 1) Soutien et conseil
  - Orientation:
  - Counselling;
  - Sessions d'information;
  - Frais d'opérations du CLPN.
- 2) Formation et perfectionnement
  - Formation professionnelle;
  - Formateur(s);
  - Allocation/frais de garderie.

# 3) Stabilisation de la main-d'œuvre

- Mesures permettant le maintien en emploi;
- Formation en milieu de travail.

## 4) <u>Mesures d'employabilité</u>

M.E.: subvention salariale 50% salaire entreprise extérieure

100% salaire entreprise communautaire s'applique pour début d'emploi

#### Types de financement octroyé par la CLPN

#### Mesure d'employabilité

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

Cours professionnel privé

Perfectionnement dans le but de conserver un emploi ou d'obtenir un emploi

Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)

Cours pour adultes visant à obtenir un diplôme d'études secondaires

Le CLPNW reçoit son financement de deux types de fonds :

- Fonds d'Assurance-Emploi (FAE)
- Fonds de Revenus Consolidés (FRC)

#### Taux de financement :

Mesure d'employabilité :

Salaire minimum pour un total de 40 heures par semaine pour un maximum de 26 semaines.

Formation et perfectionnement :

(Voir l'Annexe 1)

#### **FORMES DE FINANCEMENT**

- Mesure d'employabilité
- Mesure C1 : Initiative de création d'emploi

Cette mesure aide à fournir un incitatif aux employeurs, afin de leurs permettre d'apprécier les habiletés et aptitudes du participant autochtone.

#### Mesure pour les formations et le perfectionnement :

#### Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont remboursés lors de la réception de la facture ou de la preuve de paiement. S'il s'agit d'un établissement public, les frais sont remboursés à 100%. Par contre, s'il s'agit d'un établissement privé, les frais sont remboursés à 50% pour un montant maximal de 5000.00\$. Le premier 50% est assumé par le participant. Une preuve d'inscription ainsi qu'une preuve de paiement est exigées pour autoriser le remboursement. Si toutefois, la formation est disponible dans un établissement scolaire public, l'équivalent des frais de scolarité de l'école publique sera remboursé au participant.

#### Matériel scolaire

Les frais de matériels scolaires seront remboursés lors de la réception de la preuve de paiement du participant. Il est nécessaire de fournir une liste du matériel scolaire nécessaire au début de la mesure.

#### Allocation mensuelle

Afin d'être éligible aux allocations mensuelles, le participant doit être inscrit à une formation à temps plein. Le versement des allocations est conditionnel au respect de la politique d'assiduité. L'allocation est versée à tous les 1<sup>ers</sup> de chaque mois. Une allocation est versée au participant seulement si celuici est présent à sa formation pendant plus de 2 semaines durant le mois. Aucune allocation ne sera versée aux participants si celui-ci travaillent plus de 21heures par semaine.

# **PARTICULARITÉS**

#### **Abandon**

Si le participant abandonne sa mesure d'employabilité ou sa formation, il n'est pas admissible à recevoir un nouveau financement pour une durée d'un an suivant la date d'abandon.

Motifs justifiables:

Maladie (billet médical suggérant l'arrêt de l'emploi ou la formation)

Décès d'une personne de la famille immédiate (père, mère, enfant, conjoint, frère, sœur)

Accouchement.

Tout autre motif sera considéré comme non justifiable. Tout montant versé en trop au participant devra être remboursé à la CLPN.

- Présence obligatoire aux cours :
  - Le participant est obligé d'assister à ses cours. Des vérifications régulières sont effectuées par l'agent à la CLPN à cet effet;
  - Le taux d'absentéisme toléré est de moins de 15% d'absence;
  - > 1er avis : Avertissement et nous souhaitons un retour à la normale. L'agent discute avec le participant afin de valider son niveau de motivation et le guider;

- > 2e avis : Il y aura une coupure totale sur le prochain mois de frais de subsistance;
- > 3e avis : Considéré comme un abandon.

# DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'OBTENTION DU FINANCEMENT :

## Mesure d'employabilité :

- Formulaires de la CLPN signés (Contrat, formulaire d'application du client et plan d'action);
- Formulaire de consentement signé;
- Spécimen de chèque;
- Numéro d'assurance sociale, nom et date de naissance:
- Formulaires de la Stratégie Urbaine signées (si le financement provient de la SU).

#### Formation et perfectionnement :

- Preuve d'inscription scolaire;
- Formulaire de consentement signé;
- > Date de début et fin de la formation;
- Numéro d'assurance sociale;
- Spécimen de chèque;
- Formulaires de la CLPN signés (Contrat, formulaire d'application du client et plan d'action);
- Copie du certificat de naissance si enfants à charge;
- Horaire;
- > Relevés de notes;
- Diplôme;
- Factures des frais et matériels scolaires et/ou preuve de paiement.

Résolution RCB 2015-2016-038

# Amendements *antérieurs* à la Politique d'aide financière commission locale des Premières Nations (CLPN)

Entrée en vigueur

Première révision :

Février 2003

Premier amendement :

Le 7 novembre 2015

- - -

# **ANNEXE 1**

# Allocations de formations et perfectionnement

# Temps plein

- Allocations mensuelles (selon la situation du participant)
- Remboursement des frais de formation

| 1) Situa | ation familiale du participant                        | Allocation | Transport | Frais de<br>garde <sup>1</sup> | Allocation/<br>semaine | Allocation mois de 4 semaines | Allocation mois de 5 semaines |
|----------|---|------------|-----------|--------------------------------|------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| a)       | Étudiant habitant avec parents (s) 16-17 ans          | 93,00\$    | 20,00\$   | n/a                            | 113,00\$               | 452,00\$                      | 565,00\$                      |
| b)       | Étudiant célibataire 18 ans et +                      | 185,00\$   | 20,00\$   | n/a                            | 205,00\$               | 820,00\$                      | 1 025,00\$                    |
| 2) Situa | ation familiale du participant                        |            |           |                                |                        |                               |                               |
| a)       | Étudiant ayant conjoint avec revenu                   | 185,00\$   | 20,00\$   | n/a                            | 205,00\$               | 820,00\$                      | 1 025,00\$                    |
| b)       | Étudiant ayant conjoint avec revenu/ 1 enfant et plus | 185,00\$   | 20,00\$   | n/a                            | 205,00\$               | 820,00\$                      | 1 025,00\$                    |
| 3) Situa | ation familiale du participant                        |            |           |                                |                        |                               |                               |
| a)       | Étudiant avec conjoint dépendant                      | 261,00\$   | 20,00\$   | n/a                            | 281,00\$               | 1124,00\$                     | 1 405,00\$                    |
| b)       | Étudiant avec conjoint dépendant/ 1 enfant            | 269,00\$   | 20,00\$   | n/a                            | 289,00\$               | 1156,00\$                     | 1 445,00\$                    |
| c)       | Étudiant avec conjoint dépendant/ 2 enfants           | 282,00\$   | 20,00\$   | n/a                            | 302,00\$               | 1208,00\$                     | 1 510,00\$                    |
| d)       | Étudiant avec conjoint dépendant/ 3 enfants et plus   | 296,00\$   | 20,00\$   | n/a                            | 316,00\$               | 1264,00\$                     | 1 580,00\$                    |

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Les frais de garde ne sont pas admissibles pour le client ayant un conjoint avec revenu ou qui demeure à la maison



| 4) Situation familiale du participant | Allocation | Transport | Frais de<br>garde² | Allocation/<br>semaine | Allocation mois de 4 semaines | Allocation mois de 5 semaines |
|---------------------------------------|------------|-----------|--------------------|------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| a) Monoparental/ 1enfant              | 261,00\$   | 20,00\$   | 50,00\$            | 331,00\$               | 1 324,00\$                    | 1 655,00\$                    |
| b) Monoparental/ 2 enfants            | 269,00\$   | 20,00\$   | 100,00\$           | 389,00\$               | 1 556,00\$                    | 1 945,00\$                    |
| c) Monoparental/ 3 enfants            | 282,00\$   | 20,00\$   | 150,00\$           | 452,00\$               | 1 808,00\$                    | 2 260,00\$                    |
| d) Monoparental/ 4 enfants et plus    | 296,00\$   | 20,00\$   | 150,00\$           | 466,00\$               | 1 864,00\$                    | 2 330,00\$                    |
|                                       |            |           |                    |                        |                               |                               |

# TAUX POUR PRESTATAIRES DE LA SÉCURITÉ DU REVENU

| Situation familiale du participant | Majoration | Transport | Frais de<br>garde | Allocation/<br>semaine | Allocation mois<br>de<br>4 semaines | Allocation mois<br>de 5 semaines |
|------------------------------------|------------|-----------|-------------------|------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| 0 dépendant                        | 45,00\$    | 20,00\$   | n/a               | 65,00\$                | 260,00\$                            | 325,00\$                         |
| 1 dépendant                        | 45,00\$    | 20,00\$   | 50,00\$           | 115,00\$               | 460,00\$                            | 575,00\$                         |
| 2 dépendants                       | 45,00\$    | 20,00\$   | 100,00\$          | 165,00\$               | 660,00\$                            | 825,00\$                         |
| 3 dépendants                       | 45,00\$    | 20,00\$   | 150,00\$          | 215,00\$               | 860,00\$                            | 1 075,00\$                       |

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Les frais de garde ne sont pas admissibles pour le client ayant un conjoint avec revenu ou qui demeure à la maison



# **ANNEXE 2**

# Formulaire de consentement

# Mesure d'employabilité

| Wôlinak, le  |
|--|
| Afin de bénéficier de l'aide financière du CLPN, je,, m'engage par la présente à travailler en totalité les heures demandées pour mon emploi:  |
| pour l'entreprise:   |
| Je m'engage à communiquer à la responsable du programme du CLPN tout changement pertinent à mon dossier. Je m'engage à fournir toute information requise et tout document exigés dans l'administration de mon dossier, dans les délais les plus brefs. |
| J'ai pris connaissance de la politique d'aide financière du CLPN et j'accepte de me conformer avec les termes, les modalités et les règles qui y sont décrits. Je m'engage à rembourser tout montant versé en trop à la CLPN.                          |
| Par la présente, j'autorise l'institution, nommée ci-haut, à divulguer toute information concernant mon emploi à la responsable du programme du CLPN du Conseil des Abénakis de Wôlinak.   |
| Participant  |
| Responsable du programme du CLPN   |



# **ANNEXE 3**

# Formulaire de consentement

# Mesure de formations et de perfectionnement

| Wôlinak, le   |
|---|
| Afin de bénéficier de l'aide financière du CLPN, je,, m'engage par la présente à suivre en totalité et avec assiduité le programme de :   |
| offert par :  |
| Je m'engage à communiquer à la responsable du programme du CLPN mes résultats scolaires après chaque session et tout changement pertinent à mon dossier. Je m'engage à fournir toute information requise et tou document exigés dans l'administration de mon dossier, dans les délais les plus brefs. |
| J'ai pris connaissance de la politique d'aide financière du CLPN et j'accepte de me conformer avec les termes, les modalités et les règles qui y sont décrits. Je m'engage à rembourser les pénalités prévues er cas d'échec.   |
| Par la présente, j'autorise l'institution d'enseignement, nommée ci-haut, à divulguer toute information concernant mes études à la responsable du programme du CLPN du Conseil des Abénakis de Wôlinak.   |
| Participant   |
| Responsable du programme du CLPN  |

